

# SPW FORMULAIRE DE MODIFICATION DE COMPTE

(pour les installations d'une puissance supérieure à 10 kW  
ou inférieure à 10 kW autres que solaire)  
Changement de propriétaire

Service Public de Wallonie  
Direction de l'Organisation des Marchés  
régionaux de l'Energie  
rue des Brigades d'Irlande, 1  
5100 JAMBES

## a) Le formulaire de modification de compte

Une copie de ce formulaire dûment complété et signé est à conserver par les bénéficiaires successifs.

Le bénéficiaire des certificats verts doit déclarer à l'Administration toute modification liée à son compte à savoir un changement de compte (conclusion ou résiliation de contrat de cession du droit à l'obtention de certificats verts), de coordonnées, un changement de propriétaire de l'installation suite à un décès, une vente ou un divorce. Pour ce faire, il doit compléter le formulaire spécifique à la modification qui concerne son compte.

Ce formulaire ne peut être utilisé qu'à la seule condition de posséder une installation déjà enregistrée à l'Administration et ne peut être signé\* que par le bénéficiaire des certificats verts octroyés pour l'installation déjà enregistrée à l'Administration, à savoir le demandeur indiqué dans la demande préalable d'octroi de certificats verts (« DPOCV »).

\*En cas de décès du producteur, le présent formulaire peut être complété et signé par le/les héritier(s) ou légataire(s) universel(s) justifiant leur qualité. Cela n'exempte pas celui-ci/ceux-ci de fournir les documents exigés en cas de décès du producteur.

### Quelles modifications devez-vous déclarer ?

Pour chaque modification à déclarer il existe un formulaire spécifique à remplir. Nous vous prions de compléter et signer le formulaire ad hoc pour chacune des modifications déclarées. Donc, si plusieurs modifications sont à déclarer pour un même compte, il faut veiller à remplir un formulaire par modification.

I. Modification du compte
Changement de compte pour cause de résiliation de contrat de cession de certificats verts
Changement de compte pour cause de conclusion de contrat de cession de certificats verts
Changement de propriétaire de l'installation : vente – décès – divorce
Changement de coordonnées

### Dans quel délai devez-vous déclarer cette modification à l'Administration ?

Vous devez remplir le formulaire ad hoc et le renvoyer dans les 15 jours à dater de la modification.

### Recevabilité de la demande

La présente demande sera irrecevable par l'Administration et vous sera renvoyée s'il s'avère que des informations du formulaire sont erronées, manquantes ou illisibles. Elle sera également irrecevable si toutes les annexes exigées en fin de formulaire ne sont pas jointes à la demande.





**4. Changement de bénéficiaire des certificats verts**

Veillez cocher la situation qui vous concerne

<input type="checkbox"/>	<b>VENTE</b>	Le bénéficiaire vend son ou ses unité(s) de production ou une partie de celui-ci.
<input type="checkbox"/>	<b>DIVORCE</b>	Le bénéficiaire cède son ou ses unité(s) de production ou une partie de celui-ci à son ex-conjoint.
<input type="checkbox"/>	<b>DÉCÈS</b>	Le décès du bénéficiaire est déclaré par le/les héritiers ou légataire(s) universels.

**Remarques :**

- 1) Dans tous les cas, les modifications administratives ne pourront être réalisées qu'après réception des documents exigés ci après.
- 2) Il appartient aux parties concernées par le changement de propriété de vérifier toutes les conséquences légales de la cession au regard de la législation wallonne. Nous attirons particulièrement l'attention des parties sur le fait que, si la personne bénéficiant de l'électricité produite par l'installation est différente du nouveau producteur, la question de la fourniture devra être posée. Voir à ce sujet les Lignes directrices relatives aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur accessibles sur le site Internet du SPW : <https://energie.wallonie.be>
- 3) Dans les cas de changement de propriétaire, l'organisme de contrôle agréé RGIE ne doit pas refaire de visite de contrôle sauf si ce changement est lié également à une modification de l'installation elle-même.

**4. A Date du changement : ...../...../.....**

Il s'agit du jour de signature de l'acte (notarié) de vente (ou d'une autre date contractuellement prévue entre les parties), du jour où le divorce prend effet (attestée par une copie de l'extrait d'acte de divorce), ou de la date du décès (attestée par une copie de l'extrait d'acte de décès).

**4. B Relevés d'index des compteurs (ou fichier excel à annexer)**

**Dans le cas d'un changement de propriétaire, le relevé de clôture des index (ancien producteur) = le relevé d'initialisation des index (nouveau producteur). Celui-ci doit être effectué lors/au moment le plus proche possible de la signature de l'acte de vente (ou à une autre date contractuellement prévue par les parties), du jour où le divorce prend effet ou de la date du décès. Il n'est pas nécessaire qu'il soit réalisé par un organisme agréé RGIE.**

RELEVÉ d'index des compteurs le jour de signature de la résiliation du contrat de cession	A remplir par le demandeur									
	Indiquer les index tels que lus sur les compteurs :									
N° compteur vert : .....										
N° compteur vert : .....										
N° compteur vert : .....										
N° compteur vert : .....										
N° compteur vert : .....										
Index COMPTEUR RESEAU 281 (injection HP)										
Index COMPTEUR RESEAU 282 (injection HC)										
Index COMPTEUR RESEAU 181 (prélèvement HP)										
Index COMPTEUR RESEAU 182 (prélèvement HC)										

**5. Choix entre la vente au prix de marché ou le rachat par Elia à 65 €**

Attention : Ce choix se limite à l'octroi relatif à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de votre demande et est définitif. Pour les prochaines périodes d'octroi, un choix différent sera possible. La vente de certificats verts octroyés pour cette période sera possible à condition qu'aucune dette de certificats verts ne subsiste.

**La vente au prix garanti régional ne pourra intervenir que si les conditions en vue de bénéficiaire de celui-ci sont réunies. Veuillez consulter notre site Internet (Rubrique Producteurs/Prix garanti régional) pour davantage d'informations à ce sujet.**

**Veuillez cocher votre choix** (à compléter par l'ancien propriétaire\*) :

- Je désire vendre les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers chargé de la négociation de leur prix.*
- Je demande à Elia de racheter les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, au prix unitaire de 65 euros :  
(l'Administration se charge de communiquer vos coordonnées bancaires à Elia\*)*

N° de compte bancaire :	<input type="text"/>	IBAN :	<input type="text"/>
Nom du titulaire du compte bancaire :	<input type="text"/>	BIC :	<input type="text"/>
Assujetti TVA : <i>(même si l'installation n'est pas liée à votre activité professionnelle<sup>1</sup>)</i>	<input type="text" value="OUI / NON"/>	Numéro de TVA :	<input type="text" value="BE _ _ _ _ - _ _ _ - _ _ _"/>

Afin d'éviter tout retard de paiement, le producteur\* (titulaire du compte SPW Energie) s'engage à informer la Commission Wallonne pour l'Energie, en temps utile et par écrit, de tout changement de coordonnées bancaires.

**Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.**

**FAIT À :** .....

**LE :** ...../...../.....

**NOM (EN LETTRES CAPITALES) ET SIGNATURE DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE\* :**

\*En cas de décès du bénéficiaire, le présent formulaire peut être complété et signé par le/les héritiers ou légataire(s) universel(s) justifiant leur qualité. Cela n'exempte pas celui-ci/ceux-ci de fournir les documents exigés en cas de décès du producteur.

<sup>1</sup> Décision TVA n° E.T.114.454 dd. 28.10.2014



**6.3 ACHAT DE CERTIFICATS VERTS SUR LE MARCHÉ**

Si aucune des deux options précédentes n'est envisageable, vous devez acheter des certificats verts sur le marché et effectuer une transaction vers votre compte pour apurer la dette. Cette procédure implique plusieurs étapes à suivre :

- 1) Remplir le point ci-dessous « Ouverture temporaire du compte en tant qu'acheteur de certificats verts (CV) »
- 2) Trouver des certificats verts sur le marché et en acheter un nombre suffisant pour que votre compte présente un solde nul ;
- 3) Effectuer/faire effectuer une transaction à partir du compte du vendeur de certificats verts vers votre compte.

**À remplir uniquement si vous avez coché le point 6.3 !**

**Ouverture temporaire du compte en tant qu'acheteur de certificats verts (CV)**

Le soussigné, dûment habilité pour ce faire :

- demande à être enregistré en tant qu'intermédiaire pour l'achat et la vente de certificats verts (CV) sur le marché
- souhaite apparaître sur la liste des acheteurs potentiels publiée par l'Administration sur son site Internet en tant qu'intermédiaire pour l'achat et la vente des CV : **OUI / NON** ;
- s'engage à n'utiliser son compte référencé au Cadre 2 en tant qu'intermédiaire pour l'achat et la vente de certificats verts qu'aux fins de l'apurement de sa dette telle que déclarée ci-dessus. Il autorise l'Administration à clôturer ce compte trois mois après son ouverture aux opérations d'achat/vente, sauf demande motivée de sa part de prolongation, et à ne pas diffuser ses informations de contact ;
- reconnaît que l'Administration dispose du droit de vérifier le respect des conditions qui précèdent et qu'en cas de manquement, elle est autorisée à suspendre, le temps de la régularisation, l'accès au compte
- reconnaît qu'en cas de litige au sujet de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente demande d'enregistrement ou au sujet de toute autre conséquence juridique généralement quelconque découlant de la présente demande, le droit belge est applicable et les cours et tribunaux belges sont exclusivement compétents

Le compte-titre de certificats verts reste de type courant : le titulaire du compte-titre est à la fois le détenteur des titres déposés et leur propriétaire.

FAIT À : ..... LE : ...../...../.....

**NOM (EN LETTRES CAPITALES) ET SIGNATURE DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE**

## 7. Annexes obligatoires à joindre à votre demande

### A. VENTE

- Copie certifiée conforme de l'acte (notarié) de vente
- Document signé des deux parties attestant de la cession des certificats verts à partir de la vente ou à une autre date contractuellement convenue.
- Les statuts et documents attestant des pouvoirs du ou des nouveaux déclarants (si personne morale)

### B. DECES

- Déclaration écrite et signée de l'/des héritier(s) ou légataires universels du producteur mentionnant le décès.
- Copie d'extrait de l'acte de décès avec le sceau de la commune ;
- Acte de notoriété ou certificat d'hérédité établi par le notaire ;
- Document notarié attestant de ce que l'héritier ou légataire peut entrer en possession de l'installation de production ou ordonnance d'envoi en possession du tribunal ;
- Les statuts et documents attestant des pouvoirs du ou des nouveaux déclarants (si personne morale)

### C. DIVORCE

- Déclaration écrite et signée des conjoints, ou de l'un d'eux, mentionnant le changement de producteur suite à un divorce ;
- Copie d'extrait d'acte de divorce avec le sceau de la commune ;
- Tout document probant précisant le sort de l'installation de production à l'issue du divorce : copie/extrait certifié(e) de la convention de partage, telle que signée par les deux conjoints, ou de l'acte notarié de liquidation,...

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- (pour les personnes morales) que je suis dûment habilité à représenter la société mentionnée dans la présente,
- que les informations présentées dans le présent formulaire de modification de compte, ainsi que dans ses annexes, sont sincères et véritables,
- Si le demandeur est le cessionnaire, avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par l'Administration et m'engager à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à l'Administration sur simple demande écrite de sa part.

FAIT À : .....

LE : ...../...../.....

<b>NOM DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE* (EN LETTRES CAPITALES) :</b>	<b>NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE (EN LETTRES CAPITALES) :</b>
<b>SIGNATURE* :</b>	<b>SIGNATURE :</b>

\*En cas de décès de l'ancien propriétaire, le présent formulaire peut être complété et signé par le/les héritiers ou légataire(s) universel(s) justifiant leur qualité. Cela n'exempte pas celui-ci/ceux-ci de fournir les documents exigés en cas de décès du producteur.